

## Section 103107 - Foyers à gaz fabriqués

### Partie 1 GÉNÉRALITÉS

#### 1.1 CETTE SECTION COMPREND

A.Foyer au gaz à ventilation directe fabriqués.

#### 1.2 SECTIONS CONNEXES

A.Section 04 27 23 - Maçonnerie d'unité de mur creux.

B.Section 06 10 00 - Charpenterie brute.

C.Section 09 22 16 - Charpente métallique non structurelle.

D.Section 09 28 13 – Panneaux incombustibles

E.Section 10 31 16 - Formes de foyers fabriqués.

F.Section 22 10 00 - Tuyauterie de plomberie.

G.Section 26 05 00 – Résultats de travail communs pour l'électricité

#### 1.3 RÉFÉRENCES

A.ANSI Z21.88 – Foyer au gaz à évacuation

B.ANSI/NFPA 70 – Code national de l'électricité

C.CSA C22.1 – Code canadien de l'électricité

#### 1.4 EXIGENCES DE CONCEPTION / PERFORMANCE

A.Conforme aux normes ANSI Z21.88/CSA 2.33

B.Les appareils à ventilation directe doivent être mis à la terre électriquement, conformément aux codes locaux ou, en l'absence de codes locaux, au National Electric Code, à la norme ANSI/NFPA 70 ou au Code canadien de l'électricité, CSA C22.1, selon le cas.

#### 1.5 PIÈCES À SOUMETTRE

A.Soumettre en vertu des dispositions de la section 01 30 00 - Exigences administratives.



No. Cat. FMG3326F, FMG3326F-LP, FMG3726L, FMG3726L-LP, FMG3726R, FMG3726R-LP, FMG4126B & FMG4126B-LP

Notes

## Section 103107 - Foyers à gaz fabriqués

B. Données relatives aux produits : Fiches signalétiques du fabricant de chaque produit à utiliser, notamment :

1. Instructions et recommandations de préparation.
2. Exigences et recommandations en matière d'entreposage et de manutention.
3. Instructions d'installation.
4. Instructions d'utilisation.

C. Certificats du fabricant : Certifient que les produits respectent ou dépassent les exigences spécifiées.

### 1.6 LIVRAISON, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

A. Entreposer les produits conformément aux instructions du fabricant. Entreposer les produits à l'intérieur, dans l'emballage non ouvert du fabricant jusqu'à ce qu'ils soient prêts à être installés.

### 1.7 GARANTIE

A. Garantie limitée à vie du produit - consultez le manuel du propriétaire pour voir la garantie complète.

## PART 2 PRODUITS

### 2.1 FABRICANTS ACCEPTABLES

A. Foyer au gaz ventilé préfabriqué :

1. Base: Glen Dimplex Americas  
1367 Industrial Road  
Cambridge ON N3H 4W3  
1-800-668-6663  
[www.faberfires.com](http://www.faberfires.com)

2. Aucune substitution n'est permise.
3. Les demandes de substitution seront étudiées conformément aux dispositions de la section 01600.

## Section 103107 - Foyers à gaz fabriqués

### 2.2 FOYERS AU GAZ VENTILÉS

- A. Généralités :
1. Fournir tous les composants et les accessoires nécessaires à un appareil complet et fonctionnel.
  2. Homologation UL ou CAS.
- B. Foyer au gaz ventilé préfabriqué :
1. Produit de base:
    - a) Foyer au gaz ventilé Faber
    - b) Numéro de modèle : FMG3326F, FMG3326FP, FMG3726L, FMG3726LP, FMG3726R, FMG3726RP, FMG4126B & FMG4126BP
  2. Description:
    - a) FMG3326F - Foyer au gaz naturel encastrable configuration de face
    - b) FMG3326F-LP - Foyer au propane encastrable configuration de face
    - c) FMG3726L - Foyer au gaz naturel encastrable configuration gauche
    - d) FMG3726L-LP - Foyer au propane encastrable configuration gauche
    - e) FMG3726R - Foyer au gaz naturel encastrable configuration droite
    - f) FMG3726R-LP - Foyer au propane encastrable configuration droite
    - g) FMG4126B - Foyer au gaz naturel encastrable configuration trois faces
    - h) FMG4126B-LP - Foyer au propane encastrable configuration trois faces
  3. Dimensions:
    - a) Largeur : 1153 mm (45 3/8 po)
    - b) Hauteur: 1149 mm (45 1/4 po)
    - c) Profondeur : 622 mm (24 1/2 po)
  4. Dimensions du cadre: Voir le manuel d'utilisation
    - a) Dimensions
    - b) Évacuations de chaleur et prises d'air
  5. Alimentation électrique :
    - a) Volt : Adaptateur 6V qui se branche sur une prise 120V
    - b) BTU : 28 000 (MIN) – 42 500(MAX)

## Section 103107 - Foyers à gaz fabriqués

6. Ventilation :
  - a) Se référer à la ventilation DuraVent 5/8 - [www.duravent.com](http://www.duravent.com)
  - b) Une entrée d'air frais de 6450 mm<sup>c</sup> (100 po<sup>2</sup>) est requise pour obtenir une performance optimale
7. Fonctions : Flammes et chaleur
8. Chauffage : Radiant
9. Caractéristiques standard :
  - a) Bûches - Ensemble de bûches carbonisées réalistes pour maximiser l'illusion de profondeur et l'apparence du bois de chauffage enflammé. À combiner avec des morceaux de charbon d'imitation et des pierres en verre oranges pour un décor personnalisé.
  - b) Module d'éclairage - Produit une flamme oscillante sur les bûches pour un effet vraiment réaliste.
  - c) Paroi arrière en acier - Présente une finition intérieure de couleur foncée.
  - d) Télécommande - Utilise les radiofréquences pour la commande de toutes les fonctionnalités du foyer
10. Options de commande :
  - a) Câblage direct au circuit 120 V avec l'adaptateur fourni, ou utilisation de pile pour un fonctionnement normal pendant les pannes de courant
  - b) Télécommande murale en option

## PART 2 EXÉCUTION

### 2.1 INSPECTION

- A. Ne pas commencer l'installation tant que les substrats ne sont pas bien préparés.
- B. Avant de commencer l'installation, aviser l'architecte de la préparation insatisfaisante des substrats si un autre installateur en est responsable.
- C. Vérifier si la source d'alimentation est appropriée

### 2.2 PRÉPARATION

- A. Bien laver les surfaces avant l'installation.
- B. Préparer les surfaces en utilisant les méthodes recommandées par le



No. Cat.	FMG3326F, FMG3326F-LP, FMG3726L, FMG3726L-LP, FMG3726R, FMG3726R-LP, FMG4126B & FMG4126B-LP
----------	---

Notes	
-------	--

## Section 103107 - Foyers à gaz fabriqués

fabricant afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour les substrats, conformément aux conditions du projet.

### 2.3 INSTALLATION

- A. Installer conformément aux instructions du fabricant et aux exigences des autorités compétentes en la matière.
- B. Suivre les directives du fabricant pour les dégagements minimaux pour les combustibles, les murs et les finis.
- C. Ancrer tous les composants fermement en position selon les instructions du fabricant pour maintenir en vigueur la garantie limitée à vie.

### 2.4 PROTECTION

- A. Protéger les produits installés jusqu'à la fin du projet.

**FIN DE LA SECTION**